CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN, [illegible] ... [illegible] ... [illegible] ... qui voudra [illegible] son abonnement, [illegible] faire connaître son intention par écrit aux bureaux de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis [illegible] ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Lorsque le nombre d'insertions ne sera pas limité, [illegible] jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

Un [illegible] abonnement à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

[illegible] faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT :

NAVIRE LOUISVILLE,

CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
[illegible] Novembre,	13 Octobre,
5 Février,	28 Décembre.
20 Avril,	13 Mars,
5 Juillet,	28 Mai,
20 Septembre,	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE,

CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Décembre,	28 Octobre,
20 Février,	13 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin,
5 Octobre,	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ,

CAPITAINE REED,

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Mars,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
20 Octobre,	13 Décembre.

NAVIRE CRÉOLE,

CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre

NAVIRE HUNTSVILLE,

CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Janvier,	13 Décembre.
5 Avril,	28 Février,
20 Juin,	13 Mai,
5 Septembre,	28 Juillet.
20 Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR LE HAVRE.

Le navire français de première classe ZILIA, capit. G. Lavallée, ayant tout son fret engagé, prendra des passagers, ce navire a une belle dunette qui offre des logements agréables aux passagers qui seront parfaitement bien traités par le capitaine Lavallée, s'adresser au capitaine, ou à

J. et L. GARNIER.

13 mars—15

POUR BALTIMORE,

Le brick neuf fin voilier GRACCHUS, capitaine Moses, a besoin de l'équivalent de 300 barils pour compléter son chargement. S'adresser à bord, au-dessous de la rue de la Douane, ou à

HARRISON, BROWN et C°.

Rue Royale, N°. 117.

13 mars

POUR LA HAVANE.

La goëlette HANNA, capitaine Granados, recevra du fret et des passagers pour le dit port : et partira sans faute dimanche, 17 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord.

13 mars—3

POUR NEW-YORK.

Le brick doublé et chevillé en cuivre, SHAMROCK, capit. Saml. Nichols, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret du reste, s'adresser à

I. OGDEN & Co.

9 mars

POUR PHILADELPHIE.

Le navire paquebot OHIO, capitaine Garvin, maintenant en chargement sur la Levée, ayant une partie de son chargement engagée, et partira dimanche prochain. Pour fret ou passage, ayant des beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à

SAML. P. MORGAN & CO,

rue du Camp, No. 47.

7 mars

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier, A. I. SARAH & CAROLINE, capit. Prince, partira le 15 courant. On peut y accommoder des passagers, s'adresser à bord, ou à

LINCOLN & GREEN.

7 mars

POUR MARSEILLES.

IL ne manque plus que 100 balles de coton pour compléter le chargement du beau bâtiment EDWARD, capitaine Gariel, s'adresser à

JULES LE BLANC,

rue Royale, No. 13.

6 mars

POUR TAMPICO.

La belle goëlette TAMPICO, capitaine Gird, ayant une partie de son chargement qui va à bord demain, sera expédié dans le courant de cette semaine. Pour frêt ou passage, s'adresser à

J. DUFART,

rue Royale, No. 100.

6 mars

A FRETER OU A LOUER.

Le brick ORBIT, doublé et chevillé en cuivre, capitaine James Smith, du port de 180 tonneaux, s'adresser à

J. OGDEN & CO.

6 mars

POUR TAMPICO.

La goëlette ANNETTE, capitaine Hanna, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à A. Baron, ou à

J. DUFART,

rue Royale, No. 10.

6 mars

POUR MARSEILLE.

Le navire fin voilier EDOUARD, capt. Gariel, ayant son chargement engagé, sera expédié dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC,

rue Royale, No. 103.

POUR LA MOBILE.

La goëlette de la ligne des packets LOUISIANA, capitaine A. Smith, est prêt à recevoir du fret. Pour passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,

rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

15 fév

A FRETER.—La goëlette neuve SANTA-ANNA, doublée et chevillée en cuivre et construite à Baltimore, capitaine Fooks, du port de 88 ton. ou 600 barils, tirant 7 pieds et demi d'eau, fine voilière, à son premier voyage, en bon état. S'adresser à bord vis-à-vis la douane, ou à

HARRISSON, BROWN et Co.

12 fév.

A VENDRE.—La goëlette pilot-boat EAGLE, du port de 53 tonneaux, construite à Baltimore en 1828, des meilleurs matériaux ; elle est doublée et chevillée en cuivre, ses voiles sont presque neuves ; elle est d'une marche remarquable, et de premier ordre. Pour les conditions, s'addresser au capit. Strahberger, à bord, ou à

HARRISON, BROWN & CO.

Rue Royale, No. 117.

5 fév.

EN débarquement du navire Zilia, venant de Bordeaux, et à vendre par Chs. LAFAYE, au domicile de MM. *Dufour & Dubois*, rue de Chartres, vis-à-vis le magasin de M. *Fouché Caunet*, rue Royale.

Bouteilles [illegible] St.-Emilion, de 1822, 1825 et 1827 ;

Vin [illegible] barriques, dito Grave-Condat de 1831, 1er. crû ; [illegible], de St.-Emilion et Médoc, qualités supérieures [illegible] ordinaires ; dito blanc-doux Bergerac, 1819, 1ère [illegible] dito Grave-Barsac, de 1825, dito ; dito [illegible].

Eau-de-vie de Cognac en [illegible] idem. vieille en [illegible] Anisette surfine en paniers ; Champignons, Sceps, [illegible] 1ère. qualité ; Eau de Cologne ; Porcelaine et au[illegible].

[illegible] *d'importations antérieures* :—Vins St.-Emilion [illegible] 1827, en barriques, qualité supérieure ; dito [illegible] 1825, en caisses ; [illegible] do. do. ; dito St.-Emilion, de 1825, en caisses [illegible] blanc, de Graves, Barsac et Bergerac, de 1826 et [illegible].

Chs. LAFAYE.

[illegible] caisses mousseline Suisse, unie [illegible] do. pour rideaux, s'adresser à

THEOD. NICOLET & CO.

20

[illegible] des conditions avantageuses [illegible]

[illegible] huile pour salade,

[illegible] paniers do., ayant droit au drawback,

[illegible] balles soufre, 15 barillets cerises,

[illegible] tierçons riz première qualité,

[illegible] caisses tabac à chiquer, assorti,

60 barils eau de vie du pays, 50 do. genièvre,

100 barils vieux whiskey de Monongahela,

12000 gallons huile à lampe, 60 balles bouchons,

1000 caisses vin rouge, qualités assorties,

1000 rames papier pour enveloppe,

[illegible] barriques vin rouge de Marseille, 50 de Bordeaux

100 barils vin sec, 100 do. do. doux,

200 barillets graisse, 150 paniers bouteilles,

100 boites thé, 30 sacs café, 100 caisses pipes,

25 caisses absynthe française,

100 do. concombres assortis,

100 do. blanc de baleine Nos. 4, 5 et 6.

F. H. PETITPAIN,

12 mars Encoignure des rues Chartres et Toulouse.

LAMPIONS.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre 50 grosses Lampions dans des boîtes de carton, contenant une quantité suffisante pour durer 6 mois d'une qualité supérieure, donnant une belle lumière et consumant très peu d'huile.

E. JOHNS & CO,

Rue de Chartres, No. 113, et encoignure du Camp et Commune. 12 mars.

INSTRUMENS DE MUSIQUE.

RECU et à vendre par les soussignés, un assortiment complet d'instrumens de musique, se composant de Guitares fines et ordinaires, violons, do. altos, basses et contrebasses, timballes, tambours, trompettes à clefs, do. pour régimens, bugles, cors fins en boites, do. ordinaires, bassons, trombones, flûtes très fines en bois d'ébène, do. en bois de Grenade, do. ordinaires, clarinettes, hautbois, petites flûtes (octavin), fifres, &c.

Aussi par importations récentes : Pianos à bibliothèque, anglais, français et allemands, Piccolos, et Pianinos anglais et français, pianos canés de la manufacture française ci allemande, harpes françaises d'Erard, Pleyel & co., a double et à simple mouvement, musique nouvelle pour tous ces instrumens, do. pour chant, avec accompagnement de piano et de guitarre, pupitres pour harpes, cordes de harpes et pour guitare, violons, acts, basses et contrebasses, de la meilleure qualité, de Naples, do. allemands, chevilles de guitares et violons, chevalets, Capo-d'Istrias et tout autre objet pour les instrumens ci-dessus mentionnés.

E. JOHNS et CO,

Rue de Chartres, No. 113, et encoignure des rues du Camp et de la Commune. 12 mars.

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES,

Dirigé par Madame GRANET.

MAISON, de M. Landreaux, rue Royale, au coin de la rue St. Philippe.

Conditions :		
	Pension, pour 10 mois,	$300
	Demi-pension, do.	200
	Externat, do.	100
	Blanchissage, do. (au choix des parens)	20
	Harpe, par trimestre	30
	Piano, do.	21
	Chant, do.	21
	Danse, do.	21

Le cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la langue et de la littérature *française*, et de la langue *anglaise* ; l'écriture, le dessin, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, les différens genres de couture, de brodure, de tapisserie et tous les petits ouvrages de fantaisie.

Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant $5 une fois payées.

Chaque élève apporte, en entrant, 2 paires de draps, une couverture de laine, un couvre-pied blanc, 12 serviettes, un couvert et une timballe d'argent, un couteau de table, et un trousseau suffisant.

Les livres de classe et les cahiers se paient séparément.

La pension, la demi-pension et l'externat se paient par trois mois et d'avance, soit en espèces, soit en billets négociables.

Les enfans sont traitées avec cette douceur qu'il convient d'employer avec de jeunes personnes et si l'on se garde bien de frapper leurs jeunes esprits de terreurs vaines ou réelles, on s'abstient encore bien plus d'infliger la moindre punition corporelle.

Le succès toujours croissant de cet établissement, fondé tout récemment, et les progrès sensibles que les élèves ont déjà faits, dispensent d'entrer dans de plus grandes explications. 25 fév

CIRAGE CHIMIQUE FRANCAIS DE

M. LEONARD.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il se propose de ne plus rester qu'un mois à la Nelle-Orléans.

Une des plus utiles découvertes qui aient été faites pour entretenir, polir et conserver toute espèce de cuir, tels que bottes, souliers et harnais, et qui mérite le plus d'attirer l'attention du public, est certainement le *Luisant Royal*. Les différentes compositions actuellement employées pour polir les harnais, bottes et souliers, ont long-temps été le sujet de plaintes, en raison du mélange de vitriol, esprit de vin et de vinaigre dans leur préparation. Le soussigné a été assez heureux pour découvrir un procédé qui remplacera toutes ces compositions de grand prix, et qui non seulement a la vertu de conserver le cuir, mais encore de lui donner le noir le plus brillant et sans la moitié de la peine. Son utilité est déjà connue en France, en Angleterre (ou M. L. en a fourni 5 ans la famille royale) en Allemagne et dans les Etats-Unis, il a été approuvé par les plus éminents professeurs de chimie, qui en font usage et pour lequel il a reçu environ 1000 certificats.

Pour prévenir toute contrefaçon, M. L. a l'intention de n'ouvrir aucun dépôt, mais tous ordres qui lui seront adressés avant le 25 mars prochain, encoignure des rues de la Levée et de l'Hôpital, No. 2, café de New-York, seront formellement exécutés.

G. LEONARD.

P. S. Une grosse boîte contenant une quantité suffisante de cirage pour bottes et souliers, pour une année $2, do. pour harnais d'une voiture $3 25 fév—30

PARFUMERIE FRANCAISE de qualité supérieure, bougies, et fruits à l'eau de vie, (ayant droit au drawback) à vendre par

HARRISON, BROWN & CO.

9 fév No. 17, rue Royale.

CASSE—40 sacs Casse récemment reçus, et à vendre par MEDELICE THOMAS,

9 fév No. 77, rue de la Levée.

VIN D'OPORTO.—11 quarts de tonneaux de vin d'Oporto, de 1re. qualité ; 40 caisses du même, rouge et blanc, à vendre par THOMSON & GRANT,

19 fév rue de la Vieille Levée, No. 41.

CAFE—700 sacs café, en débarquement et à vendre par J. THAYER & CO,

19 fév rue des Magasins, No. 29.

VINAIGRE DE VIN BLANC ET FIL DE CARET.

LES soussignes viennent de recevoir par le navire Ballochan, de Bordeaux, et offrent à vendre, 20 barils de vinaigre blanc et 6 bourauts de fil de carets assortis.

19 fév CARRIERE & BORDUZAT.

SOULIERS ET BOTTINES.—50 malles de souliers de maroquin pour enfants, souliers et bottines pour femmes, souliers, bottines et escarpins pour hommes, pantouffles d'hommes et de femmes, en déchargement et à vendre par THOMSON & GRANT,

19 fév rue de la Vieille Levée.

GENIEVRE américain, eau de vie américaine et espagnole,—400 barils de genièvre de Baltimore qualité supérieure, fabrique de Campbell ; 150 barils d'eau de vie américaine, 4me. qualité ; 400 barriques d'eau de vie espagnole, en déchargement et à vendre par

THOMSON & GRANT,

19 fév rue de la Vieille-Levée, No. 14.

CE QU'ON A JAMAIS VU DE PLUS HEUREUX, A LA NELLE.-ORLEANS!!!

2 9 56 GROS LOT DE $12,000 ET

2 9 57 GROS LOT DE $10,000

furent tous deux achetés à mon bureau de la loterie du Chemin Public, classe No. 22, et ont été payés. Pour preuve de ce fait je renvoye les incrédules au directeur.

Cela prouve deux choses : la première que Ayers est un homme heureux, la seconde qu'il paye à présentation les billets gagnants. Il y aura des tirages de loterie tous les mardis, mercredis, vendredis et samedis pendant la saison.

LES GROS LOTS SERONT DE

$20,000 $16,000 $12,000 $10,000

Billet $4, demi-billet $2, quart de billet $1 ; toujours en vente en abondance chez le fortuné AYERS,

Vieille Levée, No. 40, près les Magazins Bleus.

N'oubliez pas le No. 40. 1 mars—1

THOMAS C. NICHOLLS, avocat, se chargera de recouvremens et autres affaires relatives à sa profession, dans la paroisse d'Iberville et dans celles du second district judiciaire, composées de St. Jacques, l'Ascension, l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

On peut le trouver pendant la session de la législature de la chambre des représentans et à Donaldsonville le reste du temps. 6 mars

V. FORTIER & C. FORSTALL, ont formé une société, et continueront le même genre d'affaires, et au même domicile, sous la raison de *Fortier & Forstall*.

FORTIER,

FORSTALL,

6 mars—1m rue Conti, No. 13.

$20 DE RECOMPENSE.

S'EST absenté de chez le soussigné le mulâtre ROBERT, âgé d'environ 27 ou 30 ans, parlant anglais et un peu français, marqué d'une large cicatrice au front ; étant vêtu lors de son départ, d'une veste et d'un pantalon gris foncé, comme il est très intelligent, il est probable qu'il se dira libre.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres embarcations, sont invités à ne pas le recevoir à leur bords sous peine d'être poursuivis d'après la loi.

4 mars CHS. CUVELLIER.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'AVOCAT J. RODRIGUEZ a fixé son domicile, et tient son office, dans l'ancienne maison de feu Moreau Lislet, rue Condé, entre Ursulines et St. Philippe, No. 97. 12 mars—3

EXCHANGE ON FRANCE, by J. MAGER. jan 22

VENTES A L'ENCAN.

PAR [illegible] L. M'COY.

MR. ED. GOTTSCHALK étant sur le point de quitter ce pays, fera vendre, mardi 19 mars, à la bourse Hewlett, à midi, le reste de ses propriétés à des termes libéraux, et sans réserve, savoir :

Deux Terrains dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Céleste et des Religieuses, avec les constructions qui sont dessus.—Deux do dans la rue Bacchus, près le bassin du nouveau Canal.—Deux do dans la rue des Dryades do do.

Deux do sur la batture du faubourg Livandais, contigus à l'encoignure de la rue Sixième.

Quatre do sur la Levée, en face le lot ci-dessus, et attenant aux nouvelles bâtisses de M. Nisson.

Un do derrière le lot ci-dessus.

Quatre lots do. dans le faubourg Livandais, Nos. 29, 127, 128 et 158, divisés en lots.

Douze Terrains dans la continuation des rues Poydras et Perdido.—Huit do sur le Chemin à Coulisses, le 5ème. et à partir de la rivière.

Vingt-deux do sur le Chemin à coulisses, quelques ilets plus bas.

Un do dans la rue des Français, entre les rues Craps et Amour, avec les bâtisses qui sont dessus.

Trois do dans la rue de l'Union.

Six do. rue des Français, encoignure de la rue Girod.

Trois do. rue Villeré, entre les rues Dumaine et St. Philippe.

Une maison et terrain, encoignure des rues de l'Hôpital et de Bourgogne, produisant un revenu de près de $1200 par an.—190 Terrains dans la ville de Magnolia.

Une pièce de terre dans l'état d'Illinois de 160 acres.

Une do dans l'état de Missouri, de 160 acres.

Les détails sur les propriétés ci-dessus seront donnés sur catalogues avant la vente.

Et Lundi, 25 mars, au même lieu, à midi, les esclaves suivants, étant tous de bons domestiques, et entièrement garantis, savoir :

MARGUERITE, âgée de 23 ans, avec ses enfans jumeaux.

LOUIS & LOUISE, âgés de 24 ans ; elle est sans exception la meilleure domestique du pays, d'un excellent caractère, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et un peu couturière.

VICTORINE, âgée 25 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet.

HANNAH, âgée de 32 ans, excellent sujet, domestique de maison et gardienne d'enfant, domestique de confiance, avec son enfant.

CAROLINE, âgé de 13 ans, gardienne d'enfant.

HARRY, âgé de 8 ans—Betsy de 6.

ELI, âgé d'environ 40 ans, charpentier naval et calfat, maintenant loué à M. Salter, à $25 par mois.

Et Vendredi 27 mars, chez lui, rue du Rempart, No 58, entre Bienville et Conti, à 10 heures, tout le Mobilier de sa maison, consistant en lits et accessoires, bureaux, soffas, buffets, horloges et vases, tables à jeu, table à manger avec six compartiments : de plus, une table ronde avec une pièce de marbre, des miroirs, toilettes, lavabos, chaises, un joli lustre anglais, des plaques, des verres, des tapis, &c. fourneaux et ustensiles de cuisine.

Aussi, un joli piano vertical de manufacture allemande, d'occasion ; 3 do neufs, un do neuf de manufacture anglaise ; aussi, une collection de livres anglais, français, allemands et espagnoles : un joli cheval de selle avec la selle et la bride.

Conditions : au moment de la vente. 7 mars—3

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette ville, il sera vendu, samedi, 6 avril prochain, à midi, à la Nouvelle Bourse, l'esclave FANNY, depuis son bas âge dans le pays, âgée d'environ 20 ans ; bonne cuisinière et bonne blanchisseuse et repasseuse, s'étant absentée quelquefois, mais garantie de tous autres vices et maladies.

Cette esclave fait partie des biens de la succession de feu dame veuve Christoval de Armas, et n'avait pu être vendue à la vente desdits biens qui a eu lieu en février dernier. Payable à 1 et 2 ans de crédit, billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. 7 mars—5,1ps.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi 30 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi, le nègre Carey, âgé d'environ 23 ans, depuis 12 ans dans le pays, excellent pressier, parfaitement entendu au travail d'une imprimerie, bon charretier et domestique de maison, garanti des vices et maladies prévus par la loi. Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 5 mars

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, il sera vendu lundi le 1er avril prochain, à la Bourse Hewlett, à midi, la propriété suivante dépendante de la succession de feu Balthazar Duesau, savoir :

1°. UN LOT DE TERRE situé dans la ville de la Nelle.-Orléans, dans la rue Bourbon, entre Ursulines et Hôpital, ayant 24 pieds de face sur 90 de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

2°. DEUX TERRAINS situés au faubourg Lacourse, rue Tchoupitoulas ou rue de la Vieille Levée, dans l'ilet numéro 9, dont l'un fait partie d'un lot designé sous le numéro 1, a 70 pieds de face et est d'une forme irrégulière, et l'autre est désigné par le No. 2, et a 60 pieds de face sur la rue Tchoupitoulas, et environ 60 pieds de face sur la rue des Religieuses, et cela parcequ'il traverse un ilet conformément à un plan des faubourgs de la banlieue supérieure de la Nelle. Orléans, fait par Jacques Tanesse, voyer de la ville, et déposé au bureau de feu Michel de De Armas, notaire public, par acte passé le 23 mai 1814, avec les bâtisses qui sont dessus.

3°. UN TERRAIN situé faubourg de l'Annonciation, entre les rues St. James et Dursarché, ilet No. 17, désigné par le No. 2, et ayant 60 pieds de face sur la rue des Religieuses, et 120 pieds de profondeur, selon le plan ci-dessus mentionné.

Conditions : 1 et 2 ans de crédit, les acheteurs devront donner des billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de H. Pédesclaux, notaire public. 27 fév

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, à la Bourse de Hewlett, le 20 mars prochain, à midi précis, d'ordre de la Cour du Premier district, et au nom de F. H. Petitpain, syndic des créanciers de Juan Vivas, les propriétés ci-dessous désignées, abandonnés par lui à ses créanciers.

1o. UN EMPLACEMENT situé au faubourg Marigny, faisant partie du terrain désigné sous le No. 268, formant l'encoignure de la place Washington et mesurant 60 pieds de face sur la rue des Grands Hommes et cent pieds sur celle des Français, ensemble avec les édifices qui s'y trouvent.

2o. UN TERRAIN avec les édifices qui s'y trouvent dessus, situé rue Dauphine entre les rues du Quartier et de l'Hôpital, ayant trente quatre pieds de face, sur soixante de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mme. Ve. Cornu, et de l'autre par celle de Suzanne Borée.

3o. Deux négresses, l'une nommé Suckney, âgée de 45 à 50 ans, et l'autre nommé Marie Joseph, âgée de 50 à 55 ans.

Conditions :—moitié comptant et l'autre moitié payable à 6, 12 et 18 mois de terme, en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Félix de Armas, aux frais des acquéreurs. 19 fév.

PAR TRICOU et CANONGE.

IL SERA vendu le 20 mars prochain à midi à la bourse de M. Hewlett, les esclaves suivans, savoir Catherine, négresse créole, âgée de 36 ans, excellente cuisinière 2 blanchisseuse ; Augustine, négresse créole, âgée de 5 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse ; Clarice, négresse créole, âgée de quinze ans, bonne domestique de maison, bonne blanchisseuse et repasseuse ; Gustin, nègre créole, âgée de quinze ans, bon domestique et un peu jardinier. Louis, bon nègre de champ et de jardin et depuis 15 ans dans le pays.

Tous ces esclaves sont garantis excellens et ne sont vendus que parce que le propriétaire se trouve forcé de le faire pour rendre compte à un mineur.

Conditions—Un tiers comptant, un tiers à six mois et un tiers à douze mois en billets endossés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés devant Hugues Pedesclaux, notaire aux frais des acquéreurs 28 fév.—15

PAR JACOB LEVY.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu au café de Hewlett, samedi, 23 mars, à midi, pour compte de la succession de feue Augustine Chabert.

UN TERRAIN situé dans le faubourg de l'Annonciation, ayant 60 pieds de face sur la rue Polymnie, et 125 pieds de profondeur, et désigné comme le lot 7, ilot 75.

Conditions : 1-4 comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais de de l'aquéreur.

22 fév

CARTES SUR ROULEAUX.—Le soussigné offre en vente en gros et en détail des CARTES américaines, fortement coloriées, sur rouleaux.—Aussi, la Déclaration d'Indépendance magnifiquement montée. S. S. SYLVESTER,

25 fév rue du Camp, No. 16

PROPRIETE DE VALEUR.

A VENDRE.—Deux grands terrains d'encoignure situés à l'encoignure des rues Conti et des Marais, près du canal ; cette propriété acquerrera bientôt une très grande valeur, vu que l'on bâtit tous les jours dans le voisinage. On peut en voir le plan et s'informer des conditions de la vente au bureau de propriété foncière d'Everitt, rue St. Louis, No. 10,—les conditions seront libérales.

27 février

EN débarquement du brick Marengo, de Liverpool, un assortiment complet de fayences, parmi lesquelles se trouvent des articles convenables pour le marché mexicain, ayant droit au drawback.

En magasin, fayance fine, Purple bleus, Willow bords bleus et verts &c.

Verreries fines et communes ; porcelaine française et anglaise, jarres de toutes grandeurs, ainsi que des pierres à filtrer. A vendre par Ve. AICARD,

2 mars Rue de la Levée No. [illegible]

A LOUER.—Un [illegible], derrière la presse à [illegible] dans le faubourg Washington, le 2me. ilet de la rue St. Ferdinand, s'adresser à

22 février JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu mercredi, 20 mars prochain, à la Bourse Hewlett, à midi,

2 superbes TERRAINS, parfaitement situés étant à 2 ou 3 ilets, du chemin à coulisse, et dans l'endroit où probablement sera fait le bassin projeté. Le premier mesure 50 pieds de face à la rue Bons Enfans, entre les rues d'Espagne et Poètes, sur 120 de profondeur, mesure française. Il est parfaitement entouré, il existe sur le dit terrain, une petite maison, batie depuis environ un an, composée de neuf chambres, avec cheminées, puits, latrines, &c.

Conditions pour ce terrain, 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Le second est situé dans la rue Morales, entre les rues Mandeville et d'Espagne, à deux ilets seulement du chemin à coulisse, mesurant 50 pieds de face à la dite rue Morales, sur 118 de profondeur, mesure française.

Conditions : L'acheteur se mettra à la place du vendeur pour payer $40 en avril prochain, $40 en avril 1834 et $40 en avril 1835, et la balance à 6 mois, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront chez H. Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 mars.

PAR JACOB LEVY.

IL sera vendu mardi, 19 du courant, au No. 25, rue des Magasins, à midi, 70 ballots TABAC de St.-Domingue. Conditions—toute somme au-dessus de $100 à 4 mois de terme. 13 mars

PAR F. DUTILLET.

SAMEDI, 16 mars prochain, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi, les propriétés suivantes :

No. 1. Un TERRAIN formant l'encoignure des rues St. Philippe et des Marais, mesurant 31 pieds 11 pouces, 5-8 de face à la rue St. Philippe, sur une profondeur de 95 pieds et de face à la rue des Marais.

No. 2. Un TERRAIN mesurant 31 pieds 11 pouces 5-8 de face à la rue St. Philippe, sur la profondeur de 95 pieds, borné d'un côté par le terrain No. 1, de l'autre, par les héritiers Dépitres, et dans le fond, par le terrain No. 3, ci-après.

No. 3. Un TERRAIN mesurant 42 pieds 10 pouces et demi de face à la rue des Marais, sur la profondeur de 63 pieds 11 pouces 5-8 de profondeur, borné d'un côté par les terrains Nos. 1 et 2, de l'autre par Brossé Beauregard et dans le fond par les héritiers Dépitres, les trois terrains seront vendus conformément au plan déposé à la Bourse.

Conditions : 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant Chs. Jannin, aux frais des acquéreurs. 13 mars—3.

PAR T. MOSSY.

SAMEDI, 16 du courant, il sera vendu à la bourse Hewlett, une Habitation sitnée à Gentilli, à deux lieues et demie de cette ville, mesurant 12 arpents de face de chaque côté du chemin, sur une profondeur de 20 arpents, aussi sur les deux faces. Les bâtisses consistent en une maison de maître de quatre appartemens, galerie devant et derrière, hangard et autres dépendances. La terre est bien boisée ; la prairie qui est à proximité convient à l'entretien d'un grand nombre d'animaux.

Conditions—Payable à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 11 mars

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, lundi 18 mars, à midi, à la Bourse Hewlett, les ESCLAVES suivants, dépendant de la succession de feue dame Lucie de Reggio, veuve Ducros, savoir :

JULIEN, âgé de 39 ans, bon nègre de journée, et habitué aux travaux d'une habitation.

HENRIETTE, négresse âgée de 20 ans, bonne domestique de maison, un peu cuisinière et blanchisseuse, bonne vendeuse.

EUPHRASIE, négresse de 16 ans, excellente domestique de maison, très-bonne gardienne d'enfants et un peu blanchisseuse.

LIZA, négresse de 12 ans, domestique de maison, et gardienne d'enfants.

Aussi—La négresse *ROSE*, âgée de 31 ans, cuisinièr et blanchisseuse, ayant une taie, mais qui ne l'empêch pas de voir.

Ces esclaves sont tous garantis bons sujets et des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Un an de terme, en billets par coupons, endossés à satisfaction des vendeurs ; et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de Charles de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 5 mars—12

PAR T. MOSSY

IL sera vendu Samedi, 16 du courant, à midi, à la bourse Hewlett, ce superbe Terrain d'encoignure, très avantageusement situé, et très élevé, maintenant occupé par l'établissement du Tir au Pistolet de M. Jusselin & co., mesurant 60 pieds de face aux Champs Elisées, sur 120 pieds de profondeur à la rue des Bons Enfans ; il existe sur le dit terrain une petite maison, une cuisine, hangard et latrines.

Conditions—La moitié comptant et le reste à un an, en billet endossé à satisfaction et hypothèque. 11 mars.

PAR TRICOU & CONONGE.

IL sera vendu, samedi, 20 avril prochain, à la bourse d'Hewlet, à midi,

UNE HABITATION SUCRERIE,

située dans la paroisse Ste. Marie, en cet état, près de la ville de Franklin. Cette terre traversée du nord au sud par le bayou Têche, mesure, du côté occidental dudit bayou, 11 arpents un quart de face, sur 40 arpents de profondeur, plus la double concession de 169 25-100 arpents de superficie, et, du côté oriental, 10 arpents de face sur 18 de profondeur,—elle s'élargit de l'Est à l'Ouest, et se rétrécit de l'Ouest à l'Est dudit bayou, d'environ sept degrés ; il y a dans la partie Ouest de cette habitation, plus de 300 arpens défrichés et en état de clôture, dont 115 sont plantés en cannes, et 80 en mais ; il s'y trouve en outre une sucrerie en briques, un moulin de la force de 30 chevaux, une purgerie en bon état, et capable de contenir 200 boucants de sucre ; une bonne maison pour économe, un magasin en bois pour mais, écuries, cabanes à nègres, etc.

Le propriétaire se réserve tous les plants de cannes, mais il sera cependant tenu d'envendre à l'acquéreur telle quantité dont celui-ci pourra avoir besoin.

Pour plus amples renseignemens, s'adresser à Messieurs A. Fisk, Watt & co.

Conditions—un, deux, et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé chez H. Pedesclaux, notaire public, aux frais de l'acquereur. 12 mars

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le mardi 9 Avril, à midi, à la bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, les propriétés et esclaves ci-après, dépendant de la succession de feu veuve Nicholas Roche, née Ségur.

TALINGA, nègre âgé de soixante cinq ans, cuisinier.

PELAGIE, négresse âgé de quarante deux ans, cuisinière, blanchisseuse ; maladive.

ROSETTE, négresse âgée de quarante ans, depuis longtems marchande de légumes sur la levée, avec sa fille Louise, âgée de cinq ans.

AGATHE, négresse de trente cinq ans, bonne blanchisseuse, et excellent sujet.

SALLY, négresse de trente cinq ans, bonne blanchisseuse, repasseuse, bonne domestique de maison, excellent sujet, très fidèle.

WINNEY, mulatresse de de trente deux ans, blanchisseuse, un peu couturière.

HELOISE, mulatresse de vingt six ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, cuisinière, bonne garde malade, sujet fidèle, avec ses deux enfans, VALCOUR, âgé de neuf ans, et COLIN âgé de sept ans.

THEODULE, mulâtre de douze ans, fils d'Héloise, bon cigarrier.

PAULINE, négresse de cinquante cinq ans, un peu cuisinière et blanchisseuse.

UN TERRAIN situé rue Dumaine, entre les rues Royale et Bourbon, ayant soixante pieds de face du côté Nord-Ouest de la dite rue, sur cent cinquante pieds de profondeur ; ensemble la maison principale, cuisines et autres améliorations.

UN AUTRE TERRAIN, situé à l'encoignure Dauphine et Ursuline, ayant trente pieds de face à la rue Dauphine, sur cent vingt de profondeur à la rue des Ursulines ; ensemble les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent.

UN TERRAIN, situé rue des Ursulines, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant quarante deux pieds de face au côté Nord-Ouest de la dite rue, sur quatre vingt trois pieds de profondeur ; ensemble les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Les propriétés payables à 1 et 2 ans—Les esclaves un quart comptant, et le reste à un an, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les banquettes en face des propriétés qui sont en *stones* et le pavage aux frais des acquéreurs.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

1 mars—22,4ps.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le mardi 9 avril, à midi, à la bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, la montre et les esclaves ci-après, dépendant de la succession de feu Isidore Roche.

1 MONTRE D'OR ET DES ESCLAVES, savoir :

ELIZA, négresse créole âgée de 22 ans, bonne blanchisseuse et bon sujet.

FELICITE, négresse âgée de 24 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

NELLY, négresse [illegible], âgée d'environ 20 ans et son enfant nommé Jarm, mulâtre âgé de 2 ans.

NANINE, négresse créole, âgée de 10 ans.

HENRIETTE, négresse orpheline, âgée de 7 ans.

JEAN-LOUIS, nègre créole, âgé d'environ 50 ans, bon tonnelier et laboureur, maladif.

BAPTISTE, nègre créole, âgé d'environ 30 ans, ayant une rupture.

ISAAC, nègre créole âgé de 20 ans, cocher et vacher.

Conditions : La montre comptant, les esclaves à 1 et 2 ans de termes, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

DIX [illegible]

Seront donnés à celui qui arrêtera et livrera à ce bureau, le jeune nègre CHARLES, bien connu pour avoir porté longtems le *Courier* dans la partie sud de la ville et dans le faubourg Ste.-Marie. Charles est trop bien connu pour que l'on donne son signalement ; il avait au moment de son départ un collier de fer à deux branches, mais qu'il aura probablement fait ôter. On présume qu'il aura été se divertir au bas du bayou. 13 mars—3fs

Le petit quarteron FRONTIN, qui porte le *Courier* dans une partie de la ville, s'est absenté depuis hier matin. Frontin est trop bien connu pour que l'on donne son signalement ici : on présume qu'il sera été se promener au bas du Bayou. Une récompense honnête sera donnée à celui qui le ramènera au bureau du COURRIER.

13 mars—3fs

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez son maître, un mulâtre nommé *ORRANT, alias Noré*, taille de 5 pieds 8 pouces, ayant de longs cheveux et de gros favoris. Il est charpentier de profession. On suppose qu'il se tient au faubourg d'en haut. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque logera le dit esclave à la geôle ou dans une des prisons de l'Etat, ou le ramènera à son maître, rue Dumaine, No. 25. Les capitaines de navires et de bâteaux-à-vapeur sont prévenus de ne pas lui donner asile.

5 mars CHS. FORSTALL.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régistr des Testaments.*—Vendredi, 15 du courant, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas F. McCaleb, 2 actions de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée.

Conditions—comptant.

Par ordre de la cour,

4 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu E. A. Numa, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par Jean Auguste Bordier, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour,

14 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

LE soussigné syndic de la faillite de Jackson Oliver, prévient tous ceux qui doivent à la dite faillite que M. Valmont Mathieu est seul chargé de faire les collections.

14 mars—3 NICHOLAS HOEY.

AVIS.—Les soussignés ont formé une société sous la raison de P. E. Crozat & Frère, pour un magasin de souliers, situé encoignure des rues Bagatelle et Craps, où ils offrent à vendre en détail et par douzaines, un assortiment de souliers en tout genre, tel que Bottes de différentes qualités, pour hommes et enfans ; brodequins en peau et en prunelle pour femmes et enfans ; do. en peau pour hommes ; bottines en peau et en prunelle pour femme ; souliers et escarpins pour hommes et enfans ; do. du pays en prunelle pour femmes, do. en peau à talons et sans tâlons, petits souliers et brodequins pour enfans, &c. &c.

Ils sollicitent leurs amis et le public en général à visiter leurs marchandises. PAUL EMILE CROZAT,

1 mars—1m EDOUARD CROZAT.

AVIS.—Un sellier trouverait de l'emploi en s'adressant immédiatement au No. 116, rue Bourbon.

12 mars—3

LE soussigné ayant acheté, au mois de Mars de l'année dernière, plusieurs terrains situés au faubourg Lafayette et dont la propriété est maintenant contestée par des mineurs, et ayant en considération et lors de ladite vente fourni ses trois billets à l'ordre de Mr. Neuville Durel, de la somme de sept cent cinq piastres chaque, dont le premier est échu le 7 courant, le second doit échoir le 7 Septembre prochain et le troisième le 7 Mars 1834 ; il a l'honneur de prévenir le public de ne pas négocier lesdits billets, attendu qu'il refusera leur paiement à l'échéance, à moins que le vendeur ne lui donne bonne et suffisante caution de le maintenir dans la propriété et jouissance desdits terrains, ou de lui restituer le prix d'achat avec dommages et intérêts, s'il y a lieu.

12 mars—3f P. DAUBERT.

EN débarquement du brick Phoenix, 50 caisses sucre blanc, 1ère. qualité.

12 mars. F. H. PETITPAIN.

AVIS.—Les soussignés ont l'honneur d'informer le public, que la seule personne chargée de nos recouvrements est M. Jean Degaille ; tout autre reçu ne sera pas reconnu,

12 mars—3fs LOBRE & ORAIN.

AVIS.—Les créanciers de Bedford ; Breedlove & Robeson recevront un dividende de quinze pour cent sur leurs réclamations respectives, en s'adressant à M. W. L. Robeson.

CHS. GARDINER, } syndics.

7 mars—6 W. L. ROBESON. }

AVIS.—La société existant sous la raison de *V. Fortier et O'Laure*, est dissoute d'un commun accord à partir du 1er. courant, V. Fortier reste seul chargé de la liquidation de la société. V. FORTIER,

6 mars—1m O. LAUVE.

ON donne avis que les souscriptions au capital de la compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et Carrollton, seront reçues par les commissaires soussignés, à la banque du Canal, au coin des rues des Magasins et Gravier, lundi 18 mars prochain entre midi et 3 heures, et continueront ouvertes jusqu'à ce que mille actions soient souscrites.

J. LINTON.

SAM. LIVERMORE.

L. MILLAUDON.

LEVI PIERCE.

M. WHITE.

14 fév—30

DIMUNITIONS DE DROITS.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants ayant subi une diminution de droits ; 120 sacs café de la Havane ; 50 sac poivre ; 300 paniers huile d'olive ; 100 demis do. do. 30 balles amandes ; 200 caisses salaisons, capres, olives, cornichons et anchois ; 100 caisses vermicelles et macaronni. CARRIERE & BORDUZAT,

6 mars rue St. Louis, No. 11.

L'ANACONDA.

LE BOA CONSTRICTEUR, ou grand serpent de Java, plus gros après l'Anaconda, et dont les habitudes sont tout-à-fait les mêmes, ne restera plus ouverte que peu de temps, au coin de la rue Jefferson et de la Levée—l'entrée est dans la rue Jefferson.

N. B. On donnera le meilleur prix pour toute espèce d'animaux oiseaux et reptiles étrangers.

Heures de l'exposition, de 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir—Prix d'entrée 25 cents, les enfans audessous de 12 ans paieront moitié prix. On ne fume pas dans la salle d'exposition. 28 janv.—1m

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS

ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de

WILLIAM PRINCE ET FILS,

PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &c. &c.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD,

agents, rue de Chartres, No. 39.

N. B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.

28 nov—6m.

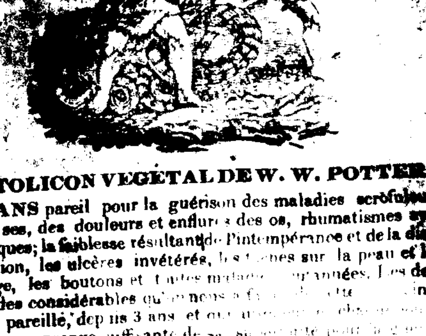

CATOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER

SANS pareil pour la guérison des maladies scrofuleuses, des douleurs et enflures des os, rhumatismes syphiliques ; la faiblesse résultant de l'intempérance et de la dissipation, les ulcères invétérés, les [illegible] sur la peau et le visage, les boutons et [illegible] années. Les demandes considérables [illegible] sans pareille, depuis 3 ans et [illegible] sont une preuve suffisante de [illegible] son des maladies [illegible] vel envoie qui est en vente [illegible]

DUCONGE & PEYCHAUD

rue de Chartres, No. [illegible]

18 fév

[illegible]

Samuel Short vs. Hayward Pierre.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 19 mars, à 4 heures, sur les lieux, faubourg Lacourse, une machine à vapeur, 2 roues en fer, un lot de bois &c. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

7 mars L. DAUNOY, marshal.

E. E. Parker vs. Saml. Helsby and John Wood.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Wm. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 18 mars, sur les lieux, rues Tchoupitoulas et Julie, divers articles de meubles, consistant en tables, chaises, bois de lits, bon assiettes, &c. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

7 mars L. DAUNOY, marshal.

Cazeau contre D. Lt. Homera.

EN VERTU d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable P. Smith, juge associé de la cour de la cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente. vendredi, 15 mars, à 4 heures, au principal, un miroir, tables, chaises, etc., saisis dans le procès ci-dessus.

9 mars. L. DAUNOY, Marshall.

Joaquin Viosca contre J. et P. Puch.

EN vertu d'un alias fieri facias à moi adressé par l'honorable Chs. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, lundi, 25 mars prochain, à midi, au Café Hewlett, une Esclave nommée ANNY, saisie dans l'affaire ci-dessus.

21 fév L. DAUNOY, marshal

Le maire et aldermen de la Nouvelle-Orléans contre James Hopkins.

EN VERTU de deux alias fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Préval, juge associé de la cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, jeudi, 21 mars, à midi, au café Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un terrain situé dans la rue Condé entre les rues Urselines et de la Caserne, mesurant 60 pieds de face sur 200 de profondeur ; saisi dans l'affaire ci-dessus. 18 fév. L. DAUNOY, Marshall

Earl Clapp contre la goëlette Ulysses, le capitaine et les propriétaires.

EN vertu d'un writ de fieri-facias à moi adressé par l'honorable Wm. Grivot, juge conseiler de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, vendredi, 15 mars prochain, rue de Chartres et St. Louis, la goëlette Ulysses, ses agrès et apparaux, saisis dans l'affaire ci-dessus. [11 fév.] LOUIS DAUNOY, Marshal.

Mme. E. Lefebre contre Mme. M. D. Foise.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 16 mars, à l'heure de l'après-midi, sur les lieux, rue Royale, entre Toulouse et St. Louis, un assortiment de marchandises sèches, consistant en rubans, bas, madras, mouchoirs, voiles de Calico, mousseline peinte &c. Aussi, des tablettes et un comptoir, saisis dans l'affaire ci-dessus.

6 mars L. DAUNOY, marshal.

AVIS.—En vertu d'un ordre à moi adressé par l'hon. C. Gayarré, juge président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de Arnold Jacobs, contre le bateau à vapeur POWHATAN, j'ai saisi le dit bateau vapeur Powhatan, et je cite toutes personnes intéressées de comparaître dans quinze jours, pour répondre à la réclamation du plaintif. L. DAUNOY,

2 mars Marshal.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans.—Présent l'honorable Juge Maurian. *Joshua Winters contre ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, une réunion des créanciers du pétitionnaire, sura lieu chez Wm. Christy, notaire public, le 23 mars prochain, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et en même temps toutes procédure contre sa personne et ses biens seront suspendues. C. Roselius, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour.

18 fév F. BUISSON, Dép. Greffier.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans.—Présent l'honorable juge Chs. Maurian.—*Michel Maher, A. L. M. Damarin, Estrewal & Cotterall contre Francis McManus, pour une livraison forcée.*—Un ordre de sequestre est émis contre la propriété de Francis McMannus, qui sera trouvée dans cette paroisse. Une réunion des créanciers du dit McManous, au bureau de Hugues Pédesclaux, notaire public, samedi le 23 Mars prochain, pour nommer des syndics, pour prendre possession de la propriété, à sequestrer et pour administrer les biens de l'insolvable, en général pour le bénéfice de ses créanciers ; Benja. E. Elliott, est nommé pour représenter le dit Francis McMannus, absent, et en même temps, il est ordonné que toutes procédures contre la personne et les biens du dit Francis McMannus, seront suspendues.

Par ordre de la cour,

23 fév F. BUISSON, D. Greffier.

VENTE PAR LE SHERIF—*Valery Delassise contre John Doherty & Wm. Doherty.*—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire, il sera vendu à la Cour de Paroisse de Jefferson, à 1 heure de l'après-midi, le 30 de mars courant, les propriétés suivantes, savoir : le bail d'une portion de terrain, situés sur la batture du faubourg Livaudais, avec le moulin à scies et toutes les autres améliorations qui sont dessus, il y a aussi une bonne maison d'habitation en bois de cyprière, ayant quatre appartements et susceptible d'être transportée en partie sans être endommagée ; l'acheteur aura le droit de tout emporter des lieux, à l'expiration du bail, c'est-à-dire, la machine et la maison, le bail est pour dix-huit mois encore, à partir de ce jour au loyer de $20 par mois, payables 4 fois par an, la provision de cyprière sera vendue en même temps.

Conditions—12 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Paroisse de Jefferson, 4 mars 1833.

5 mars JQUES. CHARBONNET, shérif

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINEE.

Rue Bienville No. 59.

LES soussignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment générale de montures de cheminée en marbre d'un travail superieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égyptiens, Italiens, Irlandais et Americains. Aussi des monument, tombes et pierres tumulaires, des seuils et linteaux moulés simples ; des façades de marbres, des pierres de foyers et de limites ; du plâtre de Paris ; du ciment hydrauleque et Romain ; avec un assortiment superbe de grilles montés en bronze et simples, sur les patrons les plus nouveaux et les plus à comode, avec des trumeaux et garde-feux ; le tout a des prix très modérés. Ils ont des ouvriers du premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.

JAMES KAIN.

JOHN STROUD.

De l'ancienne raison de société François & James Kain.

23 janv

AVIS.—La société existant sous la raison de FERRIOT & BUSSINAUD, confiseurs et distillateurs, rue Bienville, No. 21, entre les rues de Chartres et Levée, est dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour. Le sieur Bussinaud reste seul chargé de la liquidation de la dite société, et continue les affaires, dans le même local, sous son seul et privé nom.

Nouvelle-Orléans, le 1er. mars 1833.

CH. FERRIOT.

4 mars—8 JN. BUSSINAUD.

$20 DE RECOMPENSE.

PARTI marron le 12 courant, le nègre WILL, connu sous le nom de BILL, appartenant à M. Jacques Larose, il a été un bon nombre d'années dans ce pays, il était matelot à bord d'une de ses embarcation ; taille ordinaire, âgé d'environ 25 ans, ayant peu de barbe, légèrement marqué de la petite vérole, peau très noire, yeux rouges et et vifs : on suppose qu'il sera passé à bord de quelque bateau-à-vapeur et qu'il sera allé dans l'Indiana ou du Kentucky, où il a déjà été. On prévient les capitaines de bâtiments et d'embarcations, de ne pas lui donner asile, sous les peines prévues par la loi. JACQUES LAROSE.

19 fév—1m Nouvelle-Orléans

VIN ROUGE, VIN MUSCAT, BOUTEILLES VIDES, &c.—La cargaison du brick Howard, de Marseille, (ayant droit au drawback) et en débarquement est offerte en vente par les soussignés, elle est composée comme suit :

400	barriques vin rouge, étampées Bethfort, Penant et Grousset de Granier.
50	demi barriques de. do.
500	caisses vin muscat de Frontignan.
314	paniers huile, grandes bouteilles.
100	demi paniers do. do.
200	caisses capres, anchois, olives, &c.
100	caisses vermicelli et macaroni.
10	caisses fromages têtes de mort.
30	balles amandes à la dame.
300	paniers de bouteilles vides.
[illegible]	balles bouchons mi-longs 30rs. chaque.
[illegible]	do. dd. à damejeanne.

Les articles ci-dessus ont été choisis avec soin et sont garantis pour être de la première qualité.

CARRIERE & BORDUZAT,

19 fév rue St. Louis, No. 11.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public de cette ville, qu'il a reçu, par les dernières arrivages de France, les articles suivants : Timbailles d'argent, assorties de grandeurs ; huiliers do. couverts de [illegible] do. cafetières do. porte-cigars do. tabatières do. [illegible] d'enfants, do. ; aussi les mêmes articles en bon plaqué français, plus : flambeaux dans les plus nouveaux modèles ; couteaux de table, garnies en argent ; do. de dessert, à lames et manches d'argent ; nécessaires de voyage, garnies argent ; do. de dames ; boites d'or, do. à musique, aussi, un assortiment de peignes en écaille do. en corne, nouveaux modèles. Pantouffles d'hiver, pour dames pour hommes, cols noirs do. châli, do. crin, [illegible] en couleurs et blancs ; do. de [illegible], boites à bijoux [illegible], &c. Il continue [illegible] le passé à [illegible] les brillants et toutes espèces [illegible] fines, il [illegible] échanges de bijoux et d'ar[illegible] la vieille argenterie. Et il entre[illegible] racomod[illegible].

9 m[illegible]

[illegible]

Nouvelle-Orléans, 1er. janvier 1833. 3[illegible]